30

MANDEMENT

697.

DE MONSEIGNEUR

L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME

ÉVÊQUE

COMTE DE VALENCE,

EN ACTIONS DE GRACES de la guérison du ROY.

f. tet 7bre 1744.

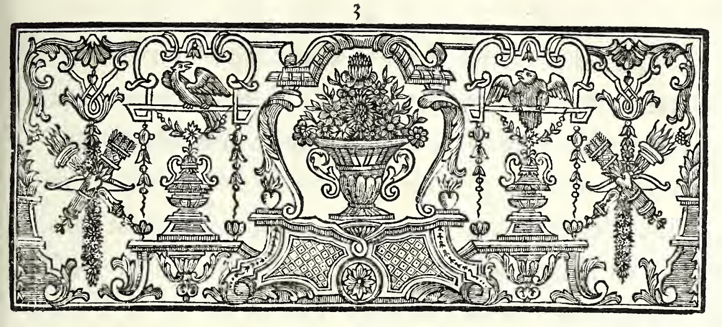


A PARIS,

Chez PIERRE-GUILLAUME SIMON, Imprimeur du Clergé de France, ruë de la Harpe, à l'Hercule.

M. DCC. XLIV.

699.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME EVÊQUE COMTE DE VALENCE,

EN ACTIONS DE GRACES de la guérison du ROY.



ALEXANDRE MILON, par la grace de Dieu, & de l'autorité du Saint Siége Apoſtolique, Evêque Comte de Valence, Prince de Soyons, Abbé de Saint Benoît-ſur-Loire & de Léoncel, Conſeiller du Roy en tous ſes Conſeils, &c. A tout le Clergé ſéculier & Régulier, & à tous les Fideles de notre Diocèſe: SALUT, EN NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST.

Quelles n'ont pas été nos allarmes, Mes très-chers Freres, depuis le triſte moment, où nous apprîmes la maladie du Roy! Chacun de nous ſe crut frappé dans ce qu'il avoit de plus cher. Notre amour à chaque inſtant redoubloit notre crainte, & nous plongeoit dans la plus amere douleur, ſans preſque nous laiſſer d'eſpérance que du côté du Ciel.

Levavi oculos meos in montes unde veniet auxilium mihi. *Pſ.* 20. 1.
Dominus dans ſanitatem & vitam. *Ecc.* 34. 20.
Ita & cor Regis in manu Domini *Prov.* 21. 1.

Nous ne ceſſâmes *de lever* des mains ſuppliantes vers *le lieu d'où nous pouvoit venir le ſecours:* & mêlant nos Sacrifices à nos vœux, nos Prieres à nos pleurs, nous demandions avec la plus vive ardeur à celui qui tient *la vie* ainſi que *le cœur des Rois entre ſes mains*, de ſauver cet Auguſte Monarque, de prolonger ſes jours aux dépens même des nôtres. Eh! aurions-nous jamais crû les pouvoir trop acheter?

Juxtà eſt Dominus iis qui tribulato ſunt corde. *Pſ.* 33. 19.

Le Seigneur, qui eſt toujours auprès de ceux qui ſont dans l'affliction, écoutoit nos gémiſſemens; il éprouvoit notre foy, & en étendant ſa main ſur ce Religieux Prince, il vouloit nous développer ſon ame toute entiere, & nous le faire voir plus grand encore dans le lit de ſon infirmité, qu'entre les bras de la victoire.

Vos autem ſicut homines moriemini. *Pſal.* 81. 7.
Morieris enim tu. 4.

Spectacle bien édifiant, Mes très-chers Freres, que nous ne ſçaurions trop vous mettre devant les yeux! Les Miniſtres du Dieu vivant répreſentent au Roy l'extrême danger où il eſt, ils ne craignent pas de lui dire:

Vous mourrez, Prince, *comme les autres hommes ; & ce moment ſemble approcher pour vous.*

empus reſolutionis. inſtat. 2. *Timoth.* 4. 6.

Bien-loin de ſe laiſſer abbatre à ces effrayantes paroles, *il ſe revêt de toute ſa force*, il ne murmure point, comme Jonatas, de l'Arrêt qui paroît porté contre lui ; il ne ſe plaint point comme Ezechias d'être enlevé dans l'âge le plus floriſſant, & au plus bel inſtant de ſa courſe : Si on lui annonce l'arrivée du ſouverain Juge, il ſe ſouvient que ce Juge fut toujours ſon Pere.

Induere fortitudine tuâ : *Iſa.* 52. 1.

Et ecce ego morior. 1. *Reg.* 14. 43.

Ego dixi : in medio dierum meorum vadam. *Iſa.* 38. 10.

Il rappelle dans l'amertume de ſon ame les années de ſa jeuneſſe ; il ſe purifie par la pénitence, il reçoit le Pain des Forts, ce Pain, qui ſelon la prédiction d'un Patriarche, devoit faire *les délices des Rois*, il préſente ſon corps à l'effuſion de l'huile Sainte, & cette Onction qui le confond avec les autres hommes, ne lui eſt pas moins précieuſe, que celle qu'il reçut dans tout l'appareil de ſa gloire.

Recogitabo annos meos in amaritudine animæ meæ. *Iſa. ibid.* 15.

Panis pinguis præbebit delicias Regibus. *Gen.* 43. 20.

Le Sceptre avec toute ſa puiſſance, la Couronne avec tout ſon éclat, le monde avec tous ſes charmes : ces trophées qui l'attendent ſur les bords du Rhin, & qui ſe multiplient tous les jours pour lui juſqu'au ſommet des Alpes : Tous ces phantômes de gloire diſparoiſſent à ſes yeux, il en fait le ſacrifice à celui à qui ſeul appartiennent la Majeſté, l'Empire, l'Indépendance. S'il

jette encore quelques regards vers la terre, ce n'eſt plus que ſur la famille Royale, & ſur ſes Peuples, dont il a toujours fait le bonheur, & dont il ſent qu'il va faire tous les regrets.

Deus totius conſolationis qui conſolatur nos. 2. *Cor.* 1. 3.

Le Dieu de toute conſolation, Mes très-chers Freres, s'eſt attendri ſur nous. Il a retiré le glaive qu'il tenoit ſuſpendu ſur une tête ſi chere. Il a épargné le premier né de ſon Egliſe. Il nous l'a rendu, & en nous le rendant, il a donné un Pere à chacun de nous. C'eſt ſur-tout maintenant que nous pouvons nous glorifier, que le Seigneur eſt véritablement notre Dieu, comme il le fut *d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob.*

Deus Abraham, Iſaac & Jacob. *Deut.* 1. 6.

Que notre joye efface juſqu'au ſouvenir de notre triſteſſe. Allons dans nos Temples chanter de concert les loüanges de ce Dieu de bonté, *& que tous les jours de notre vie y ſoient marquez par nos actions de graces.* Faiſons après la guériſon ce que l'on nous vit faire pendant le temps de nos allarmes. Les bonnes œuvres furent les interprêtes de notre douleur, qu'elles le ſoient de notre reconnoiſſance.

Et pſalmos noſtros cantabimus cunctis diebus vitæ noſtræ in domo Domini. *Iſa.* 38. 15.

Jamais la conſervation du Roy ne nous fut plus néceſſaire. Au milieu des horreurs d'une Guerre, dont les ſuccès ne nous empêcheroient pas de déplorer les maux, elle deviendra notre ſureté, comme elle eſt aujourd'hui notre conſolation. Ne ceſſons donc pas de demander

à Dieu *d'affermir de plus en plus ſon ouvrage*, d'éloigner entierement tout ce qui pourroit renouveller nos inquiétudes, *d'ajouter jours ſur jours à la vie* de cet Auguſte Prince; & pour combler ſes déſirs & les nôtres, de *diſſiper ſes Ennemis*, de confondre leurs projets, & d'établir dans la Paix un regne qui ſera *toujours fondé dans la juſtice*.

Confirma hocDeus quod operatus es. *Pſ.* 67. 26.
Dies ſuper dies Regis adjicies. 60. 7.
Et diſſipentur inimici ejus, *Pſ.* 67. 2.
Firmabitur Juſtitiâ Thronus. *Prov.* 25. 5.

A CES CAUSES, pour nous conformer aux intentions de Sa Majeſté, Ordonnons qu'en actions de graces de ſa guériſon, le Dimanche d'après la réception de notre préſent Mandement, on chantera le *TE DEUM* dans notre Egliſe Cathedrale à l'iſſuë de Veſpres, auquel ſeront invitez tous les Corps qui ſont dans l'uſage d'y aſſiſter, & qu'on donnera enſuite la Bénédiction du Saint Sacrement; que le Dimanche ſuivant il ſera pareillement chanté dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroiſſes, & Communautés exemptes ou non exemptes de la Ville de Valence, avec ſemblable Bénédiction; & de même dans toutes les autres Egliſes, Paroiſſes & Communautés de notre Diocèſe, le Dimanche d'après que notre Mandement leur aura été ſignifié. Et pour perpétuer la mémoire d'un ſi grand bienfait, après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Cathedrale, Ordonnons qu'à perpetuité à toutes les grandes

Messes de notre Cathedrale, ausquelles on est en coutume, lors de l'élévation de la Sainte Hostie, de chanter *O salutaris Hostia*, au-lieu de ces mots, *da robur, fer auxilium*, on dira ceux-ci, *da robur, serva Lilium.* Et sera notre présent Mandement lû & publié aux Messes de Paroisses avec la Lettre du Roy, & affiché partout où besoin sera, à la diligence de notre Promoteur. DONNÉ à Paris le premier Septembre mil sept cent quarante-quatre.

Louis XII. *surnommé le Pere du Peuple étant tombé dangereusement malade à Blois, en 1500. plusieurs Evêques ordonnerent la meme chose; ce qui se pratique encore aujourd'hui en conséquence dans plusieurs Grandes Eglises du Royaume.*

Signé ✠ ALEXANDRE, Evêque Comte de Valence.

Par Monseigneur,

DAVRELLE.